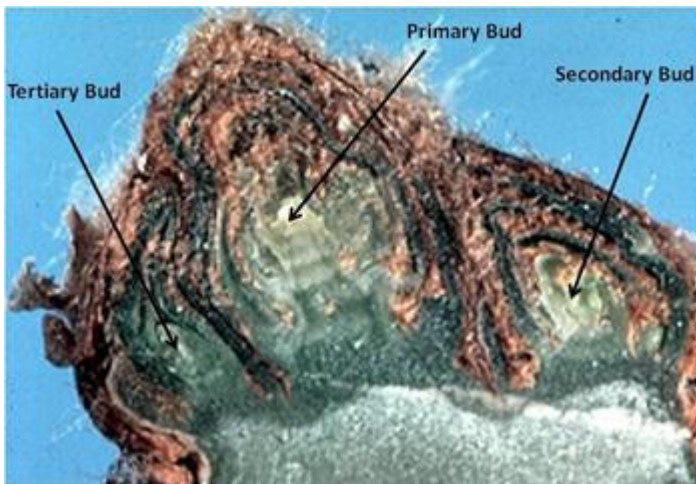


Le 28 avril 2016

Bonjour à tous

Le gel a touché gravement plusieurs régions viticoles, particulièrement le Languedoc-Roussillon la semaine dernière, le Val de Loire en tout début de semaine et la Côte d'Or mercredi matin. Ceci justifie un bulletin spécial que nous envoyons à toute la clientèle (abonnés ou non) comme à chaque fois qu'un très grave problème se pose.

1°- Résumé de la situation :



Suivant les régions et les secteurs, il semble qu'il ait gelé entre -1°C et -4°C . La pousse avait généralement entre 2 et 5 feuilles (stades 12 à 15 Eichhorn-Lorentz, ou E-F Baggiolini)..

Entre -1°C et -2°C , les dégâts sont habituellement limités à l'extérieur des feuilles noircies. Ils sont souvent inapparents lorsqu'on a pu passer du BIOFALGUE (voir notre dernier bulletin pour les abonnés).

Entre -2°C et -3°C , les dégâts sont plus sérieux. Le Biofalgue ne suffit pas à empêcher une partie de dégâts sur les bourgeons principaux, même s'il le limite en pourcentage. Le bourgeon secondaire n'est pas touché.

En-dessous de -3°C , et particulièrement s'il a plu la veille au soir (ce qui était malheureusement le cas en Côte d'Or), les dégâts sont presque totaux sur le bourgeon principal et partiels sur le bourgeon secondaire. Mais si on descend vers -4°C , (cas de plusieurs secteurs), alors même ce bourgeon est détruit s'il a un peu commencé de gonfler. Ne reste que le bourgeon tertiaire, en général non fertile.

Bien sûr, les vignes récemment labourées ont plus souffert que les autres. **Voir photo ci-contre dans la Côte de Beaune.**

2°- Raisonement des interventions :

Les avis sur les opérations à effectuer divergent suivant les auteurs. Il est aussi important de voir ce qui se fait à l'étranger en pareil cas.

Un document de l'IFV (qui signale bien une action protectrice de 1 à 2 °C avec les oligosaccharides, ce que nous avons fait avec le BIOFALGUE) conseille éventuellement de supprimer à quelques millimètres de la base les rameaux vivants, mais sans grappes.

Un document récent des services agronomiques australiens conseille de ne rien enlever au-delà du stade 12 (2 feuilles), qui est en effet dépassé dans la plupart des cas, pour ne pas risquer de blesser le bourgeon secondaire. Ils précisent que ne rien faire augmentera le rendement de la saison en cours, (c'est très important à notre avis !) mais pourrait diminuer la fertilité des bourgeons l'année suivante, ce qui peut être compensé par une taille un peu plus longue.



Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>




N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoïn-Gueugnon - F-71160 DIGOÏN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.

[Une étude de l'Université de Melbourne](#) indique (page 22) que le rendement à attendre des raisins issus des bourgeons secondaires peut être 50 à 70 % de ceux des bourgeons principaux (suivant cépage – **NDLR : Sur Gamay, nous avons parfois vu une vendange normale derrière du gel total au printemps**). La vendange est bien sûr plus ou moins retardée, suivant la date du gel, mais la taille des raisins provenant de bourgeons secondaire serait comparable à celle des bourgeons principaux. On aurait encore, suivant cépage, 25 à 50 % des bourgeons du vieux bois qui feraient des raisins sur les variétés fertiles. Elle précise à la page suivante que les résultats d'une élimination des bourgeons gelés n'a pas forcément un effet sur le rendement (études contradictoires à ce sujet). Ils conseillent d'attendre un peu avant de prendre une décision. Ils suggèrent d'agir par « fertilisation » pour booster le bourgeon secondaire car le bourgeon principal a déjà consommé une partie des réserves.

3°- Nos suggestions :

Après réflexion, nous vous suggérons de ne pas enlever les pousses gelées immédiatement, comme on serait tentés de le faire. Mais il n'est pas facile d'attendre ! Votre expérience pourra aussi vous inspirer la bonne réaction suivant la connaissance que vous avez de votre propriété. Dans ce domaine, il n'y a pas de position tranchée.

<p>Gel total</p> 	<p>Attendre quelques jours pour intervenir ! Lorsque les bourgeons secondaires restants ont atteint 1 à 2 cm (pas avant), appliquer une fertilisation foliaire similaire à celle conseillée pour la grêle, mais moins dosée/ha, en dirigeant les buses vers les pousses et les bois (le bois aussi assimile une partie des éléments). Prévoir alors BIOFALGUE 2 litres/ha + SILIZINC 1 litre/ha + MYR BORE 1 litre/ha. Plus tard, ébourgeonner pour éliminer les pousses non fertiles et les repousses buissonnantes. Mais il peut être intéressant de laisser quelques pousses sur le vieux bois pour, d'une part, garder des bois pour la taille d'hiver, et d'autre part une faible partie de ces pousses peut donner des raisins, surtout sur les cépages fertiles (Gamay, Aligoté...). Si la gelée a été très forte (vers -4°C), seuls les bourgeons tertiaires (sans raisin) vont se développer. On visera alors surtout à garder des pousses de bonne qualité pour l'année prochaine en éliminant les plus faibles.</p>
<p>Gel partiel</p> 	<p>Raisonnement similaire. N'intervenez pas trop tôt en ébourgeonnage ! Plus tard, lorsque vous « ferez le ménage », gardez les pousses principales qui portent encore des raisins, même si elles sont endommagées. Supprimez les autres pousses principales, mais délicatement et uniquement si le bourgeon secondaire est assez solide. Appliquez de même BIOFALGUE 2 litres/ha + SILIZINC 1 litre/ha + MYR BORE 1 litre/ha dès que possible. On peut bien sûr rajouter le cuivre et le soufre prévu pour la protection (si possible, la passer avant la Nouvelle Lune du vendredi 6 mai).</p>
<p>Grêle</p> 	<p>Le risque est souvent important les années à gel (car ce sont des années à contrastes de masses d'air !). Sur les parcelles grêlées, dès que possible, passez BIOFALGUE 2 litres/ha + SILIZINC 1,5 litre/ha + MYR BORE 2 litres/ha. Cette stimulation n'agit toutefois que si des feuilles persistent pour permettre une absorption par la plante. L'assimilation par le bois existe aussi, mais faible. Il peut être utile de la renouveler 8 jours après. Ce passage peut être combiné avec un traitement. Plus tard, ébourgeonnez pour éviter les pousses anarchiques qui suivent fréquemment et diriger la sève vers les pousses fructifères qui persistent.</p>

A bientôt.

L'équipe SYMBIOSE

La majorité des spécialités vendues sous la marque SARL JACQUES MOREAU (sauf spécification contraire) ne sont pas des produits phytosanitaires homologués en France. Sa responsabilité est limitée à la fourniture de produits utilisables en Agriculture Biologique, autorisés à la vente et contrôlés en tant que tels. Elle ne revendique donc aucune action de leur part contre insectes, maladies ou autres ravageurs ou pathogènes. Aucune réclamation concernant l'une quelconque de ces actions n'est recevable de la part de SARL JACQUES MOREAU. La responsabilité de la SARL JACQUES MOREAU ou de SYMBIOSE ne peut être engagée en raison de dommages survenus aux personnes, pertes de récolte ou toute atteinte aux biens du seul fait de l'utilisation des produits. Suivant le règlement CE 834/2007 modifié, en cas de menace avérée sur une culture, utilisez un produit phytosanitaire homologué compatible avec l'annexe II du règlement CE 889/2008. Suivant le décret 2012-755 du 9 mai 2012 (article D.253-44), les mécanismes naturels de lutte contre les ennemis des cultures sont à encourager pour maintenir le recours aux produits phytosanitaires à des niveaux justifiés sur le plan économique et environnemental.

Saint Denis - 71160 SAINT AGNAN - Tél: 03 85 53 82 88 - Fax : 03 85 53 81 19.

E-mail : symbiose.nrj@orange.fr – Site Internet : <http://symbiose-nrj.fr>

N°SIRET : 502 206 014 00016 - Code NAF : 7490B. Banque : Crédit Mutuel Digoïn-Gueugnon - F-71160 DIGOÏN

Agrément BO10757 pour distribution et conseil phytosanitaire.